

CHSLD Paul-Émile-Léger

Rapport final du projet *Imaginons notre Agora* du CHSLD
Paul-Émile Léger



NOVEMBRE 2021

Présenté au conseil d'administration de Handicap-Vie-Dignité
Handicap-Vie-Dignité

8581, rue Drolet, Montréal, H2O 2J1

info@handicapviedignite.ca

Table des matières

Rapport final du projet <i>Imaginons notre Agora</i> du CHSLD Paul-Émile Léger.....	1
Préambule	3
Valeur contributive du Fonds Gisèle Allard	4
Les obligations du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal	8
État des dépenses	11
Description du fonds G.A.....	11
Dépenses imputables au Fonds.....	11
ANNEXE 1	16
Liste des résidents bénéficiaires du recours collectif et ne bénéficiant pas de l'agora	16

Préambule

Le CHSLD Paul-Émile-Léger a sollicité l'organisme Handicap-Vie-Dignité (HVD) afin d'obtenir une contribution du Fonds Gisèle Allard dans le projet « Imaginons notre Agora », un projet phare pour les résidents et le personnel du site qui a suscité une vaste mobilisation de tous les intervenants. HVD a accepté de dédier le fonds au projet, suite à la démonstration que cette contribution serait significative et pérenne pour la qualité de vie des résidents.

Le projet de rénovation fut cependant très long en raison des nombreux obstacles qui ont ponctué son parcours, citons le changement d'entrepreneur, les délais d'appels d'offre, la pandémie, pour ne nommer que ceux-là. Pourtant, après avoir fait preuve de patience, le projet fut complété à l'été 2021 avec l'ajout de la touche finale, le mur d'eau.

Le résultat, que nous vous présentons succinctement à la section suivante va au-delà de nos attentes. C'est une preuve que l'exercice entrepris par les résidents visant à définir leur vision de l'agora a permis de bien identifier leurs besoins. Cet espace est résolument dynamique. Nous y retrouvons l'ensemble des éléments technologiques qui viennent assurer la vocation de lieu de rassemblement de ce vaste espace commun à tous les résidents du centre d'hébergement Paul-Émile-Léger.

La section suivante vient présenter les obligations auxquelles étaient soumis le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal et la mesure dans lesquelles elles ont été remplies.

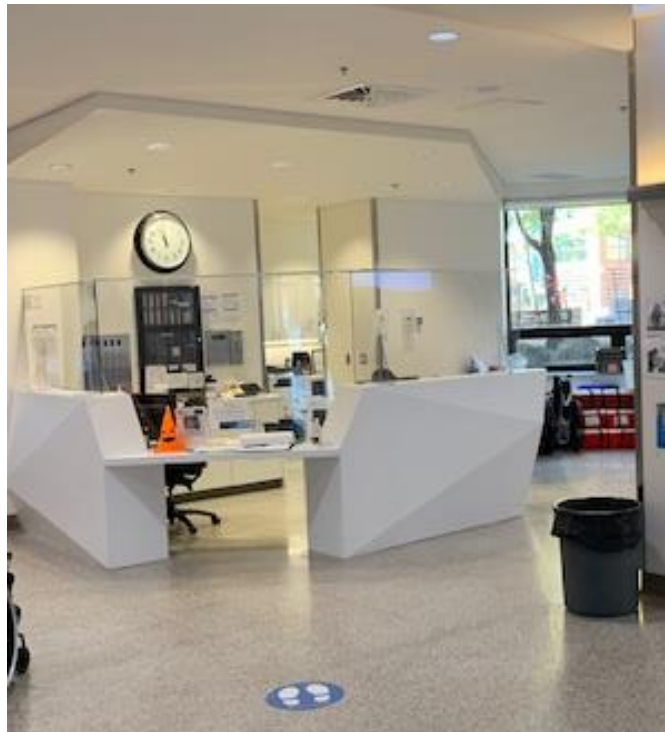
Enfin, la dernière section présente un état des dépenses engagées relatives à l'utilisation du Fonds.

Valeur contributive du Fonds Gisèle Allard

Cette section présente les principaux éléments qui ont été financés via le Fonds Gisèle Allard (mis à part le poste de la réception) et qui sont le fruit de la vision développée par les résidents lors d'un vaste exercice de consultation.

L'accueil

Tout d'abord, à l'entrée de l'agora se trouve le nouveau poste d'accueil en coin qui permet à la réceptionniste et à l'agent de sécurité d'avoir une vision sur l'ensemble de l'espace. Ainsi, la surveillance de la clientèle et le contrôle des visiteurs assurent la sécurité de tous.



L'écran géant

L'écran géant se compose de 9 écrans de 60 pouces chacun, il constitue un élément central de l'agora en ajoutant du dynamisme et étant un point d'intérêt pour tous. La diffusion du contenu suscite de nombreux échanges entre les résidents et le personnel. Depuis le mois d'octobre, une programmation diversifiée permet la diffusion d'émissions de voyage, d'informations, de sports et autres sujets d'intérêt pour les résidents. Notons que les JO de Tokyo et la dernière série des éliminatoires de la LNH retiennent l'attention de nombreux résidents.



Le mur végétal et le mur d'eau

Le mur d'eau ainsi que le mur végétal ajoutent des textures et de la vie à l'agora. Ils occupent un espace discret, un peu à l'abri des regards, mais surprennent toute personne qui s'y arrête.



Le mur sensoriel

À la proximité du fumoir s'affiche un mur sensoriel qui offre des jeux de lumières doux et apaisants. Ce mur, conçu pour les résidents ayant peu d'interaction, procure une stimulation des sens qui garde en éveil ses spectateurs.



Le café internet

Le café internet est un espace presque fermé qui assure l'intimité à ceux et celles qui désirent s'y regrouper afin de discuter, écouter de la musique et jouer à des jeux. L'espace offre une vue sur le parc et le boulevard René-Lévesque. De plus, une tapisserie pleine hauteur offrant un paysage de forêt vient compléter l'aspect nature de cet espace. Populaire surtout le soir, les résidents jouissent d'un signal wifi (à l'instar de tout le site maintenant) et d'un espace comptoir où une « bonne » machine à café trône. Ceux qui le nécessitent reçoivent l'assistance requise pour être servi. Par ailleurs, le service des loisirs n'a pas commencé à y animer des activités tel qu'elles étaient prévues étant donné que la confection et la distribution de nourriture par le service des loisirs ont été resserrées en raison des règles sanitaires en vigueur depuis le début de la pandémie.



La station d'appel

Un espace a été conçu afin que les résidents puissent faire des appels audio-visuels en retrait des regards tout en bénéficiant de l'aide de la réceptionniste pour la connexion. Néanmoins, en raison de la crise pandémique, nous avons mis en place des moyens d'assistance qui permettent aux résidents qui le désirent de faire des appels audio-visuels avec leurs proches dans leur chambre. Pour cette raison, nous avons suspendu le projet de station d'appel afin de rediriger ce projet. Une réflexion est actuellement en cours.



La rénovation de l'agora a permis de créer un espace convivial, accueillant et sur mesure pour répondre aux besoins des résidents. La multiplicité de ses composantes a permis la création d'un lieu attractif où les résidents viennent y puiser, du matin au soir, une source de stimulation sociale et sensorielle. C'est également un lieu où nous tenons des activités pour tous tels des comptoirs d'information, des concours, des expositions, etc.

Le don offert par HVD est contributif à ce succès puisqu'il a permis d'ajouter des composantes qui rendent ce lieu plus vivant encore. Elles permettent de moduler les activités en vue de joindre une clientèle diverse, à différents moments de la journée. Avec un retour progressif à une situation normale et la diminution conséquente des contraintes liées à la pandémie, l'agora servira de plateau à la tenue d'un plus grand nombre d'activités planifiées. Cette réussite est le fruit d'un travail de collaboration exemplaire et c'est toute la communauté du CHSLD Paul-Émile-Léger qui en est reconnaissante.

Cette section offre un suivi aux obligations afférentes au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal en vertu de l'entente dans le cadre du Fonds Gisèle Allard.

CRITÈRE 3 : RESPECT DES OBLIGATIONS de la Fondation CIUSSS sud-est Montréal section Jeanne-Mance

Envers les résidents du Centre d'hébergement-Paul-Émile-Léger ...

Par ce projet, puisque la Fondation doit offrir et payer pour des éléments visant à améliorer la « qualité de vie » des résidents, est-elle en mesure de fournir des critères qui définissent « la qualité de vie » des résidents ?

Selon l'OCDE cité par David¹, la qualité de vie d'une personne est un concept multidimensionnel qui fait référence à la capacité qu'a la personne d'actualiser son plein potentiel et qui s'intéresse à certains aspects intangibles de son vécu, tels que le confort, la dignité et le bien-être. Ainsi, le projet de l'agora et l'acquisition de biens permettant d'animer les résidents non-rejoins par le projet agora, permettent une augmentation de la qualité de vie sur les critères suivants : actualisation du plein potentiel en bénéficiant d'un environnement stimulant au plan sensoriel, social et communautaire. Sans être en mesure de fournir des données d'achalandage, l'agora est, depuis sa rénovation, un espace vivant et plus fréquenté qu'avant. Les résidents qui l'utilisent peuvent s'occuper de maintes façons, individuellement ou en groupe. Quant aux résidents qui sont non-rejoins par l'agora, ils ont reçu en moyenne deux activités hebdomadaires, notamment grâce au matériel qui a pu être acheté. Parmi le matériel acheté, nous retrouvons des jeux de cartes, des ballons adaptés, du matériel artistique, etc. Cette source de stimulation contribue à améliorer la qualité de vie puisqu'elle implique une interaction avec le personnel et fait vivre aux résidents une activité ludique.

Par ce projet, la Fondation peut-elle nous garantir qu'elle va payer pour des éléments qui ne sont pas couverts par le système de santé ?

L'ensemble des éléments financés par le fonds Gisèle Allard sont des composantes qui ne correspondent pas à la définition du maintien des actifs immobiliers du MSSS², i.e. la source de financement de rénovation de l'agora :

« Maintien des actifs immobiliers : L'ensemble des travaux qui contribuent à assurer la sécurité des personnes et des biens, à contrer la vétusté des immeubles et à assurer leur conservation. Ces travaux, habituellement ponctuels et planifiés, portent plus particulièrement sur les composantes architecturales, sur les systèmes électriques et mécaniques ainsi que sur la conformité aux codes et aux normes

¹David, 2018 Qualité du milieu de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée pour les personnes âgées en perte d'autonomie (INESSS)

² MSSS, 2019 Cadre de gestion Programme d'investissement en conservation des infrastructures, Annexe à la circulaire 2019-019

lorsqu'ils sont obligatoires (c'est-à-dire en vertu d'une loi, d'un code ou d'une règle exécutoire). Lorsque la mise aux normes n'est pas obligatoire, celle-ci peut être admissible dans les travaux de rénovation fonctionnelle mineure. Ces projets de maintien des actifs immobiliers nécessitent habituellement des professionnels tels que des ingénieurs ou des architectes. »

Envers Handicap-Vie-Dignité...

La Fondation est-elle en mesure de produire un rapport annuel à ce jour sur l'utilisation effective des sommes qu'elle a reçu à ce jour?

Des rapports de suivis ont été produits et présentés à HVD aux dates suivantes :

17 novembre 2017, 2 mars 2018, 22 août 2019 et 8 novembre 2020.

CRITÈRE 4 : RESPECT DES ATTENTES DE HANDICAP-VIE-DIGNITÉ

4.1 RÉPONSE À DES BESOINS INDIVIDUELS VERSUS COLLECTIF

Le projet répond-il à des besoins individuels pour améliorer la qualité de vie du résident ?

Une portion du Fonds Gisèle Allard, soit 5%, a été dédiée à l'achat de matériel permettant de mieux stimuler la clientèle qui ne profite pas de l'agora. Ces résidents reçoivent des activités de stimulation sur les étages, ces activités sont comptabilisées en tant que « moments de plaisir ». À titre d'exemple, les résidents incluent dans le règlement du recours collectif et qui n'ont pas la capacité de profiter de l'agora ont reçu en moyenne deux activités de stimulation hebdomadaires en plus de leur participation à la programmation régulière d'activités. La liste de ces résidents est présentée en annexe.

Le projet répond-il à des besoins collectifs pour améliorer la qualité de vie des résidents ?

Le projet a été réalisé dans un endroit névralgique du site, l'agora. Tous les employés et les visiteurs transitent par cet endroit, ce qui en fait un lieu où les résidents se regroupent afin d'être en contact avec cette foule. Pendant ce temps, les résidents se retrouvent et jouissent d'un lieu animé et divertissant grâce aux attributs financés par le Fonds Gisèle Allard.

4.2 BIENS QUI DEVIENDRONT LA PROPRIÉTÉ DU RÉSIDENT

Les biens, une fois qu'ils ont été défrayés par le Fonds, appartiendront à qui :

C'est le Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger qui en sera propriétaire afin que ces équipements soient dûment entretenus.

Advenant un décès du résident :

Puisque la propriété revient au Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger, il n'y aura pas d'impact lors du décès d'un résident. Tous les résidents actuels et à venir pourront bénéficier de cet espace animé et des éléments servant à l'animation.

4.3 PRÉVISION POUR DES COÛTS RÉCURRENTS

A-t-on prévu des coûts d'entretien et de réparation lors d'un bris d'un élément payé au résident?

Les coûts récurrents seront assumés par le centre.

4.4 MODE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DU RÉSIDENT

Le projet va-t-il prévoir des modalités d'évaluation pour vérifier la satisfaction du résident par le résident et/ou son représentant afin de s'assurer que le projet d'utilisation des sommes à améliorer sa qualité de vie ?

Annuellement, nous sondons la satisfaction générale des résidents afin d'identifier les zones d'amélioration de nos services. Néanmoins, aucune mesure de la satisfaction n'est directement reliée à la qualité de vie sans ou en lien avec le projet de l'Agora. Nous suggérons de faire un focus-group dès que les mesures sanitaires permettront de profiter pleinement des atouts de l'agora. Nous ferons subséquemment un rapport qui sera envoyé à HVD.

Comme HVD aimerait pouvoir rencontrer éventuellement les résidents qui ont obtenu des éléments visant à améliorer leur qualité de vie, la Fondation sera-t-elle capable de fournir à HVD la liste des résidents (avec leur unité) qui ont obtenu un élément dans le cadre de ce Fonds ?

Tel que déjà stipulé, les résidents n'ont rien reçu à leur nom directement. Cependant, ils ont pu jouir de l'achat de matériel réalisé grâce au Fonds. En annexe se trouve la liste des résidents bénéficiaires du recours collectif et n'utilisant pas l'agora.

4.5 TRANSPARENCE

Par souci de transparence envers la population quant à l'utilisation de Fonds, la direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, est-elle prête, à la demande de HVD, à soumettre une copie de son projet d'utilisation des sommes au Comité des résidents du centre d'hébergement ainsi qu'à Ménard Martin, procureur du recours collectif ?

La prochaine section présente un état des dépenses réalisées dans le cadre du Fonds. Ces dépenses sont indirectement reliées aux éléments du projet *Imaginons notre Agora* en raison du fait que le jugement #500-06-000058-988 nous amenait à engager les dépenses le plus rapidement possible pour que le solde au Fonds ne soit pas considéré comme un reliquat. Ceci dit, ces sommes sont soit reliées aux achats de matériel de stimulation pour les résidents (tel que prévu), soit reliées au projet de rénovation de l'agora qui totalise au-delà de 2M.

Par souci de transparence envers la population quant à l'utilisation de Fonds est-ce que la Fondation CIUSSS sud-est Montréal, section Jeanne-Mance est prête, à la demande de HVD, à

soumette une copie de son rapport annuel au *Comité des résidents* du centre d'hébergement ainsi qu'à *Ménard Martin*, procureurs du recours collectif ?

La demande a été acheminée à la Fondation Santé Urbaine.

État des dépenses

Description du fonds G.A.

Date	Année	Période	Montant	Description transaction
2017-04-01	2018	1	225 000,00	Fds susp - Héberg - Fonds G Allard - 2015
2017-04-01	2018	4	17 485,24	Autres Fds - Héberg - Fonds G Allard - Intérêts - 2015
2018-04-01	2019	1	26 934,31	Autres Fds - Héberg - Fonds G Allard - 2015 - intérêts
			269 419,55	

Dépenses imputables au Fonds

Date	Année	Période	Montant	Description transaction
2018-12-07	2019	9	7 968,13	GBI Expert conseil BC 260117 projet Agora Fondation
2018-12-08	2019	9	284,97	Reclassement 7 heures Walter Carreiro
2018-12-08	2019	9	284,97	Reclassement 7 heures Joseph Hornyak
2018-12-08	2019	9	4 255,91	Recl hres interne DRI 2018-04-01 AU 2018-10-31
2018-12-08	2019	9	1,91	Des 3PO en mousse (2)
2018-12-08	2019	9	1,68	Balle lumineuse
2018-12-08	2019	9	1,28	Crayons triangulaires (24)
2018-12-08	2019	9	0,92	Fleurs et fruits

2018-12-08	2019	9	0,92	Illustrations à colorier paysages
2018-12-08	2019	9	1,11	Balle de mousse cacahuète
2018-12-08	2019	9	29,70	Chat compagnon roux
2018-12-08	2019	9	9,24	Poupée "Petit bébé"
2018-12-08	2019	9	2,23	Jeu de UNO
2018-12-08	2019	9	1,66	Zen-CD
2018-12-08	2019	9	0,74	Jeu de cartes Opti
2018-12-08	2019	9	10,56	Des 3PO en mousse (2)
2018-12-08	2019	9	9,50	Balle ADN lumineuse
2018-12-08	2019	9	7,35	Crayons triangulaires (24)
2018-12-08	2019	9	5,23	Fleurs et fruits
2018-12-08	2019	9	4,17	Jeu de cartes Opti
2018-12-08	2019	9	5,23	Illustrations à colorier-paysages
2018-12-08	2019	9	6,29	Balle massage cacahuète
2018-12-08	2019	9	169,05	Chat compagnon roux
2018-12-08	2019	9	52,58	Poupée "Petit bébé"
2018-12-08	2019	9	12,63	Jeu de UNO
2018-12-08	2019	9	9,46	Zen-CD
2018-12-08	2019	9	10,51	Jeu de tock de voyage

2018-12-08	2019	9	34,72	Jeu de tock de voyage
2018-12-08	2019	9	12,68	Ens. 4 casse-têtes plateau 35 morceaux
2018-12-08	2019	9	2,48	Des 3PO en mousse (2)
2018-12-08	2019	9	18,05	Odeur vie quotidienne
2018-12-08	2019	9	2,17	Balle ADN Lumineuse
2018-12-08	2019	9	1,92	Jeu de Skip-Bo
2018-12-08	2019	9	4,56	Cartes catégories
2018-12-08	2019	9	1,44	Balle massage cacahuète
2018-12-08	2019	9	19,24	Chat compagnon roux
2018-12-08	2019	9	5,99	Poupée "Petit bébé"
2018-12-08	2019	9	1,44	Jeu de UNO
2018-12-08	2019	9	2,17	Ens. foulards de mouvement 66CM (6)
2018-12-08	2019	9	21,12	Des 3PO en mousse (2)
2018-12-08	2019	9	158,43	Odeur de la vie quotidienne
2018-12-08	2019	9	19,00	Balle ADN Lumineuse
2018-12-08	2019	9	16,86	Jeu de Skip-Bo
2018-12-08	2019	9	18,97	Ens. foulards de mouvement 66CM (6)
2018-12-08	2019	9	40,06	Cartes catégories
2018-12-08	2019	9	12,58	Balle massage cacahuète

2018-12-08	2019	9	169,05	Chat compagnon roux
2018-12-08	2019	9	52,58	Poupée "Petit bébé"
2018-12-08	2019	9	12,63	Jeu de UNO
2018-12-08	2019	9	28,01	Ens. 4 casse-têtes plateau 35 morceaux
2018-12-08	2019	9	16,80	Crayons de couleur Crayola (24)
2018-12-08	2019	9	8,35	Jeu de cartes Opti
2018-12-08	2019	9	56,01	Ens. 4 casse-têtes plateau 35 morceaux
2018-12-08	2019	9	79,21	Odeur de la vie quotidienne
2018-12-08	2019	9	4,76	Ens. aquarelle en pastille (12 coul.)
2018-12-08	2019	9	2,20	Jeu de cartes Opti
2018-12-08	2019	9	5,65	Lancer d'anneaux en mousse
2018-12-08	2019	9	4,88	Serpents et échelles
2018-12-08	2019	9	17,96	Ens. 6 balles Slomo de 4" facile à attraper
2018-12-08	2019	9	15,80	Lancer d'anneaux en mousse
2018-12-08	2019	9	13,69	Serpents et échelles
2018-12-08	2019	9	36,94	Ens. 6 balles Slomo de 4" facile à attraper
2019-03-13	2019	13	100 631,19	Sutera Inc. BC 90224
2019-03-13	2019	13	10 887,08	Sutera Inc. BC 90224
2019-03-13	2019	13	6 348,19	LGT Inc. BC 152773

2019-03-13	2019	13	15 152,72	FSA Architecture BC 260248
2019-03-13	2019	13	2 561,55	FSA Architecture BC 260248
2019-05-28	2020	1	-0,01	Sutéra BC 90224
2019-05-28	2020	1	334,12	LGT Inc. BC 152773
2019-05-28	2020	1	1 767,49	Le Groupe State BC 85898
2019-05-28	2020	1	10 278,68	Gesfor Poirier BC 42185
2019-05-28	2020	1	12 555,72	GBI Experts-conseils BC 260117
2019-05-28	2020	1	27 483,50	FSA Architecture BC 260248
2019-05-28	2020	1	9 684,45	FSA Architecture BC 151578
2019-05-28	2020	1	3 399,49	FSA Architecture BC 151578
2019-05-28	2020	1	11 614,57	Gesfor Poirier expert conseils amiante BC 42185
2019-05-28	2020	1	26 369,12	Désamiantage transfert FEX 7801
2019-10-02	2020	7	16 285,36	Espace accueil RC Projet Agora PEL A+ 44771 immo 8609-18033-15722-15635
			269 419,55	

ANNEXE 1

Liste des résidents bénéficiaires du recours collectif et ne bénéficiant pas de l'agora

Chambre	Résidents
210	
211	
212	
214	
401	
410	
413,2	
415	
422	
511,1	
705	
713,1	
715	
810	
813,2	
821,1	
823	